

APPENDICE

I

PREMIÈRES NOTIONS DE MÉTRIQUE ET DE PROSODIE (1)

A. — Métrique.

501*. — Les vers latins *ne sont point rimés*; ils ne se composent pas non plus, en général, d'un nombre fixe de syllabes. Un vers latin est rythmé comme un air de musique; il se partage en un certain nombre de mesures, qu'on appelle habituellement des *pieds*. Pour bien sentir le rythme d'un vers latin, il faut battre la mesure, comme on ferait pour un morceau de musique.

502*. — Décomposer un vers latin en ses pieds, cela s'appelle le *scander*.

C'est la *métrique* qui enseigne à scander les vers latins.

503*. — Les deux espèces de vers les plus usités sont l'*hexamètre* et le *pentamètre*.

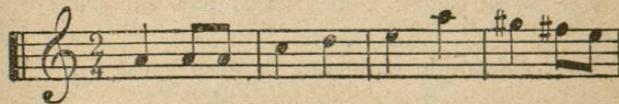
Un hexamètre et un pentamètre réunis forment un *distique*.

Voici un exemple de distique auquel on a adapté

(1) Ces notions ne dispensent pas, bien entendu, de lire les traités classiques de métrique et de prosodie. Nous nous sommes d'ailleurs bornés au strict nécessaire et nous ne disons rien des vers *iambiques* ni des *mètres employés par Horace*. C'est que ces questions exigent des développements qu'il est impossible d'introduire dans une grammaire élémentaire. Néanmoins les principes que nous donnons ici ne seront pas, nous l'espérons, inutiles aux élèves qui aborderont plus tard l'étude des traités spéciaux.

une *mélodie musicale*, pour bien en faire comprendre le rythme (1).

Dōnēc ě- | rīs fē- | līx, || mūl- | tōs nūmē- | rābīs ā- | mīcōs :
Tēmpōrā | sī fūē- | rīnt || nūbilā. | sōlūs ě- | rīs.



Dō-nēc ě- | rīs fē- | līx, mūl- | tōs nū-mē-



rā - bīs ā- | mī-cōs : | Tēm-pō-rā | sī fū - ě-



rīnt (pause) | nū-bī-lā, | sō-lūs ě- | rīs (pause).

1° Hexamètre.

504*. — L'*hexamètre*, comme on le voit par la notation musicale, se compose de six mesures à deux temps.

Une mesure à deux temps peut être formée ici :

Soit par deux syllabes *longues* (--); c'est ce qu'on appelle un *spondée*;

Soit par une syllabe *longue suivie de deux syllabes brèves* (- - -), la brève vaut la moitié d'une longue; c'est ce qu'on appelle un *dactyle* (2).

(1) Ce distique est d'*Ovide*. Ponsard l'a traduit comme il suit :

Heureux, vous compterez des amitiés sans nombre :
Mais adieu les amis, si le temps devient sombre!

(2) *Dactyle* vient du mot grec δάκτυλος, doigt. On remarquera en effet que le doigt est formé d'une phalange longue, suivie de deux phalanges plus courtes.

Dans l'hexamètre, les quatre premiers pieds peuvent être indifféremment des spondées ou des dactyles; le cinquième pied est un dactyle; le sixième, un spondée.

505*. — Au point de vue du rythme, le vers hexamètre est divisé en deux parties par une coupe ou césure.

Dans l'exemple ci-dessus, la césure est après la première syllabe (lix) du troisième pied.

Il arrive moins souvent que la césure soit après la première syllabe du quatrième pied (1).

Inde toro pater Æneas | sic orsus ab alto. (VIRG.)

- - - | - - - | - - - | - - -

Puis le vénérable Énée, du haut de son lit élevé commença ainsi.

(La césure est ici après la première syllabe, as, du quatrième pied.)

2° Pentamètre.

506*. — Le pentamètre comprend :

1° Deux mesures à deux temps, qui peuvent être indifféremment un spondée ou un dactyle, puis une troisième mesure, qui se compose d'une syllabe longue et d'une pause égale en durée à une syllabe longue;

2° Une quatrième mesure et une cinquième mesure, qui sont toujours formées par deux dactyles, et enfin une sixième mesure, composée (comme la troisième) d'une syllabe longue et d'une pause.

REMARQUES. — I*. La dernière syllabe de l'hexamètre ou du pentamètre peut être une brève, au lieu d'être une longue.

II*. La syllabe longue qui précède la pause placée au milieu du pentamètre (voy. ci-dessus, 1°) doit être la syllabe finale d'un mot de plusieurs syllabes. De même, dans l'hexamètre, la syllabe

(1) Nous considérons comme peu fondée la théorie d'après laquelle un vers hexamètre pourrait avoir en même temps deux césures.

longue qui précède la césure (§ 505) doit être la syllabe finale d'un mot de plusieurs syllabes.

III*. Les pentamètres ne s'emploient jamais qu'alternant avec des hexamètres, de façon à former des distiques. Au contraire, une poésie peut se composer exclusivement d'hexamètres.

B. — Prosodie.

507*. — On vient de voir qu'un vers se décompose en un certain nombre de pieds, et qu'un pied se décompose en syllabes longues ou brèves.

C'est la prosodie qui enseigne à reconnaître si une syllabe est longue ou brève.

508*. — D'une façon générale, une syllabe est longue :

Soit parce qu'elle contient une voyelle naturellement longue (1) (fēlix) ou bien une diphtongue (aūrum);

Soit parce qu'elle contient une voyelle suivie de deux consonnes (mūltos) ou d'un x (dūx).

Au contraire, pour qu'une syllabe soit brève, il faut :

1° Que la voyelle qu'elle contient soit naturellement brève (temporā, nubilā);

2° Que cette voyelle ne soit suivie ni de deux consonnes ni d'un x (donēc, nūmērābis, solūs).

REMARQUES. — I*. Dans le distique cité ci-dessus (§ 503), la syllabe finale de donēc, numerābis, solūs, etc. est brève, parce que le mot suivant commence chaque fois par une voyelle. Placés devant un mot commençant par une consonne, ces mêmes mots auraient leur syllabe finale longue :

donēc vivebat,
solūs vivebat, etc.

En effet l'e de donec, l'u de solus seraient ici suivis de deux consonnes.

II*. Lorsqu'une voyelle naturellement brève est suivie d'une

(1) Les voyelles naturellement longues ou naturellement brèves sont indiquées dans des dictionnaires spéciaux; du reste, elles le sont généralement aussi dans les dictionnaires latins-français ordinaires.

muette (p. 8, § 7) et d'un *r*, la syllabe où est cette voyelle est tantôt longue, tantôt brève.

Ex. : *Päter*; *gén. pātris*, ou *pātris*.

On dit alors que cette syllabe est *commune* (§ 5).

509*. — Une syllabe finale terminée par une *voyelle*, par une *diphthongue* ou par un *m* ne compte pas dans la mesure du vers, si le mot suivant commence par une *voyelle*.

Ex. (1) :

Monstr^{um} horrend^{um}, inform^e, ingens, cui lumen ademptum.

- | - - | - - | - - | - - | - -

Monstre horrible, difforme, gigantesque, à qui la vue a été enlevée (2).

Quid tempestates autumnⁱ et sidera dicam?

- | - - | - - | - - | - - | - -

Que dirai-je des tempêtes et des constellations de l'automne ?

C'est ce qu'on appelle l'*élision*.

510*. — Ce n'est guère que par l'*usage* qu'on peut apprendre quelles sont les voyelles naturellement longues et quelles sont les voyelles naturellement brèves.

Voici cependant quelques règles très générales.

1° Une voyelle suivie d'une autre voyelle est généralement brève.

Ex. : *mēus* ; *avīum* ; *cornūa*, etc.

(1) Les syllabes imprimées en petits caractères ne comptent pas dans la mesure du vers.

(2) Il s'agit de Polyphème, aveuglé par Ulysse.

2° Une voyelle suivie d'un *j* est longue.

Ex. : *Trōja*.

3° *A* final est généralement longue (*trigintā*, *laudā*) ;

i final est généralement longue (*laudavī*, *patrī*) ;

o final est généralement longue (*sermō*, *moneō*, *populō*) ;

u final est longue (*manū*).

REMARQUE*. — Il y a des exceptions. Ainsi *a* final est brève au nominatif singulier de la 1^{re} déclinaison (*rosā*), au nominatif pluriel neutre (*templā*), etc.

4° *E* final est généralement brève (*sermonē*, *laudatē*).

REMARQUE*. — Les exceptions ne manquent pas : *e* final est longue à l'ablatif de la 5^e déclinaison (*diē*), à l'impératif de la 2^e conjugaison (*monē*), dans les adverbes tirés d'adjectifs de la 1^{re} classe (*doctē*) (1).

5° Les syllabes finales terminées par *t* sont brèves (*amāt*, *monēt*, *audit*) ;

Les syllabes finales terminées par *l*, *n*, *r* sont généralement brèves (*consūl*, *tibicēn*, *mājōr*, *laudatūr*).

6° Les syllabes finales en *as* ou *os* sont longues (*rosās*, *ætās*, *populōs*, *honōs*) ; les syllabes finales en *es* sont généralement longues (*vulpēs*, *diēs*, *monēs*).

REMARQUE*. — Exceptions : *mīlēs* (*militis*), *obsēs* (*obsidis*), etc.

7° Les syllabes finales en *is* sont tantôt longues (*rosīs*, *dominīs*, *avīs* [acc. pl.], *audīs*), tantôt brèves (*avīs* [nomin.-gén. sing.], *patrīs*, *laudatīs*, etc.)

8° Les syllabes finales en *us* sont généralement brèves (*dominūs*, *vetūs*, *corpūs*).

REMARQUE*. — Exceptions : *manūs* (génitif singulier ou nominatif-accusatif pluriel), *salūs*, *jūs*, etc.

(1) *Benē* et *malē* font exception.

II

LES NOMS ROMAINS

511*. — Tout Romain avait *trois noms* :

- 1° Un *prénom* (*prænomen*).
- 2° Un *nom de famille* (*nomen gentilicium*).
- 3° Un *surnom* (*cognomen*).

Ex. : **Marcus** **Junius** **Brutus**
 prénom nom de famille surnom

512*. *Prénom*. — Le *prénom* ne s'écrivait en toutes lettres que lorsqu'il était employé *seul*.

Ex. : *Marcus doctior est Quinto*, *Marcus* est plus savant que *Quintus*.

Lorsque le prénom n'était pas employé seul, il s'écrivait toujours *en abrégé*.

Ex. : *M. Junius Brutus* ou *M. Junius* ou encore *M. Brutus*.

Les prénums étaient au nombre de dix-huit :

A.	abrév. de	Aulus.	M.	abrév. de	Marcus.
Ap.	»	Appius.	N.	»	Numerius.
C.	»	Gaius (1).	P.	»	Publius.
Cn.	»	Gnæus.	Q.	»	Quintus.
D.	»	Decimus.	Ser.	»	Servius.
K.	»	Kæso.	Sex.	»	Sextus.
L.	»	Lucius.	S. ou Sp.	»	Spurius.
Mam.	»	Mamercus.	Ti.	»	Tiberius.
M.	»	Manius.	T.	»	Titus.

(1) Dans l'alphabet latin primitif, la lettre G n'existait pas, et C avait le son *g*. De là l'usage, qui s'est conservé à toutes les époques, d'écrire en abrégé *Gaius* par *C* et *Gnæus* par *Cn*.

513. *Surnom*. — La plupart des *surnoms* avaient été à l'origine, des *sobriquets* appliqués à tel ou tel individu déterminé.

Ex. : **Longus**, le long ; **Brutus**, l'imbécile ; **Rufus**, le roux ; **Scaurus**, le pied bot., etc.

Mais ces sobriquets étaient ensuite devenus héréditaires, tout comme le nom de famille, et souvent nous n'en pouvons plus découvrir le sens primitif.

III

POIDS ET MESURES

514*. *Poids*. — L'unité de *poids*, à Rome, était la *livre (libra)*, qui valait 327 grammes.

Elle était divisée en 12 *onces (uncia)*.

Les fractions de la livre avaient reçu des noms particuliers :

$\frac{1}{12}$	= uncia, -æ	$\frac{7}{12}$	= septunx, -uncis
$\frac{2}{12} = \frac{1}{6}$	= sextans, -antis	$\frac{8}{12} = \frac{2}{3}$	= bes (gén. bessis)
$\frac{3}{12} = \frac{1}{4}$	= quadrans, -antis	$\frac{9}{12} = \frac{3}{4}$	= dodrans, -antis
$\frac{4}{12} = \frac{1}{3}$	= triens, entis	$\frac{10}{12} = \frac{5}{6}$	= dextans, -antis
$\frac{5}{12}$	= quincunx (gén. quincuncis)	$\frac{11}{12}$	= deunx, -uncis
$\frac{6}{12} = \frac{1}{2}$	= semis (gén. semissis)		

515*. *Monnaies*. — L'unité monétaire était l'*as*, pièce de cuivre dont le poids *théorique* était d'une

livre, mais dont le poids *réel* fut, au début, de 273 grammes environ, plus tard 109 grammes, 54 grammes, ou même moins. L'as se divisait en fractions qui portaient les mêmes noms que les fractions de la livre (*uncia*, *sextans*, etc.).

A partir de l'année 268 av. J.-C., on frappa des pièces d'argent :

Le *denier* (*denarius*), valant dix as ;

Le *quinarius*, valant cinq as ;

Le *sesterce* (*sestertius*), valant 2 as $\frac{1}{2}$.

Le sesterce (0 fr. 25) devint la pièce de monnaie la plus usuelle ; on l'appelait aussi *nummus*.

Mille sesterces s'appelaient *mille sestertium* (gén. pluriel, voy. § 41). Mais on se servait ordinairement, pour désigner les milliers de sesterces, d'un substantif usité seulement au pluriel, *sestertia* (plur. neutre). Ainsi huit mille sesterces, *sestertia octo*.

Un million de sesterces se disait *decies centena milia sestertium* ; mais pour abréger, on se contentait en pratique d'employer l'adverbe multiplicatif suivi du génitif *sestertium*.

Ex. : *Un million de sesterces, sestertium decies*.

REMARQUE*. — Dans cette expression, on considéra, par erreur, *sestertium* comme un *nominatif* neutre, et on en vint à dire : *sestertii decies*, d'un million de sesterces, *sestertio decies*, à un million de sesterces, etc.

516*. **Mesures de longueur.** — L'unité de longueur était le *ped* (*pes*).

Il valait un peu moins de 0^m,30 (exactement 0^m,2957).

Les mesures plus petites que le pied étaient :

Le *doigt* (*digitus*) = 0^m,018 ;

Le *palme* (*palmus*) = 0^m,07.

Les mesures plus grandes que le pied étaient :

La *coudée* (*cubitus*) = 0^m,44 ;

Le *pas* (*passus*) = 1^m,479.

Un *mille romain* (*mille pas*) valait 1478^m,54.

517*. **Mesures de capacité.** — Pour les *liquides*, les mesures les plus employées étaient :

Le *setier* (*sextarius*) = 0^l,547 ;

Le *conge* (*congius*) = 3^l,283 ;

L'*urne* (*urna*) = 13^l,13.

Pour les solides, le *modius* valait seize setiers ou 8^l,752.

IV

CALENDRIER ROMAIN

518. — Les Romains désignaient les années par les noms des consuls.

Leur *ère* (1), après avoir commencé d'abord à la dédicace du Capitole, puis à l'expulsion des rois, eut enfin pour point de départ la fondation même de Rome fixée, d'après les calculs de Varron, au mois d'avril de la 3^e année de la VI^e Olympiade (753 av. J.-C.).

519*. — L'année chez les Romains était divisée, comme chez nous, en douze mois, appelés :

Januarius, janvier ; Quinctilis, *m. à m.* cinquième (2) mois ;

Februarius, février ; Sextilis, *m. à m.* sixième mois ;

Mars, mars ; September, septembre ;

Aprilis, avril ; October, octobre ;

Majus, mai ; November, novembre ;

Junius, juin ; December, décembre.

(1) Époque fixe d'où l'on commence à compter les années.

(2) Anciennement l'année romaine commençait le 1^{er} mars.

Plus tard, **Quinctilis** prit le nom de **Julius**, juillet (en l'honneur de Jules César); **Sextilis** prit le nom de **Augustus**, août (en l'honneur d'Auguste).

520*. — Chaque mois comptait *trois jours principaux*, qu'on appelait *calendes* (**kalendæ**), *nones* (**nonæ**), *ides* (**idus**).

Les *calendes* étaient le *premier du mois*;
Les *nones* tombaient le *cinq*;
Les *ides* tombaient le *treize*.

Ex. : **Kalendæ Januariæ**, le 1^{er} janvier.
Nonæ Januariæ, le 5 janvier.
Idus Januariæ, le 13 janvier.

Toutefois, dans les mois de *mars*, de *mai*, de *juillet* et d'*octobre*, les *nones* tombaient le *sept*, et les *ides* le *quinze*.

Ex. : **Nonæ Martiæ**, le 7 mars.
Idus Martiæ, le 15 mars, etc.

521*. Les jours de chaque mois compris entre les *calendes* et les *nones*, les *nones* et les *ides*, les *ides* et la fin du mois étaient désignés d'après un système que le tableau qui suit fera comprendre.

I	II
JANUARIUS (AUGUSTUS, DECEMBER).	FEBRUARIUS
1. Kalendis Januariis (1), etc.	1. Kalendis Februariis .
2. Quarto (s.-e. <i>die</i>) ante Nonas.	2. IV a. Non.
3. Tertio a. Non.	3. III. —
4. Pridie Nonas (2).	4. Prid. Non.
5. Nonis Januariis , etc.	5. Nonis Februariis .
6. Octavo ante Idus.	6. VIII ante Idus.
7. Septimo —	7. VII —
8. Sexto —	8. VI —
9. Quinto —	9. V —
10. Quarto —	10. IV —
11. Tertio —	11. III —
12. Pridie Idus.	12. Prid. Id.
13. Idibus Januariis , etc.	13. Idibus Februariis .
14. Undevicesimo ante Kalendas Februarias, etc.	14. XVI a. Kal. Martias.
15. Duodevicesimo a. Kal. Febr.	15. XV — —
16. Septimo decimo a. Kal. Febr.	16. XIV — —
17. Sexto decimo a. Kal. Febr.	17. XIII — —
18. Quinto decimo a. Kal. Febr.	18. XII — —
19. Quarto decimo a. Kal. Febr.	19. XI — —
20. Tertio decimo a. Kal. Febr.	20. X — —
21. Duodecimo a. Kal. Febr.	21. IX — —
22. Undecimo a. Kal. Febr.	22. VIII — —
23. Decimo a. Kal. Febr.	23. VII — —
	[24] bis VI (3). — —
24. Nono a. Kal. Febr.	24. [25.] VI — —
25. Octavo a. Kal. Febr.	25. [26.] V — —
26. Septimo a. Kal. Febr.	26. [27.] IV — —
27. Sexto a. Kal. Febr.	27. [28.] III — —
28. Quinto a. Kal. Febr.	28. [29.] Prid. Kal. —
29. Quarto a. Kal. Febr.	
30. Tertio a. Kal. Febr.	
31. Pridie Kalendas Februarias.	

(1) Nous supposons qu'il s'agisse, par exemple, de dater une lettre et nous mettons tous les noms à l'*ablatif* de la question **quando** (§ 421).

(2) **Pridie** est construit avec l'*accusatif* d'après l'analogie de **ante**.

(3) C'est à ce jour (*bis sextus ante Kalendas Martias*), intercalé tous les quatre ans, que les années *bissextiles* doivent leur nom.

III

MARTIUS (MAJUS, JULIUS,
OCTOBER).

1. Kalendis Martiis, etc.
2. Sexto ante Nonas.
3. Quinto —
4. Quarto —
5. Tertio —
6. Pridie Nonas.
7. Nonis Martiis, etc.
8. Octavo ante Idus.
9. Septimo —
10. Sexto —
14. Quinto —
12. Quarto —
13. Tertio —
14. Pridie Idus.
15. Idibus Martiis, etc.
16. Septimo decimo ante Kalendas Apriles, etc.
17. Sexto decimo a. Kal. Apr.
18. Quinto decimo a. Kal. Apr.
19. Quarto decimo a. Kal. Apr.
20. Tertio decimo a. Kal. Apr.
21. Duodecimo a. Kal. Apr.
22. Undecimo a. Kal. Apr.
23. Decimo a. Kal. Apr.
24. Nono a. Kal. Apr.
25. Octavo a. Kal. Apr.
26. Septimo a. Kal. Apr.
27. Sexto a. Kal. Apr.
28. Quinto a. Kal. Apr.
29. Quarto a. Kal. Apr.
30. Tertio a. Kal. Apr.
31. Pridie Kalendas Apriles, etc.

REMARQUE*. — On voit, par les tableaux précédents que les noms des mois s'employaient aussi comme de véritables adjectifs. On disait : **Januarius**, janvier; **Januarius, a, -um**, de janvier; — **Majus**, mai, **Majus, -a, -um**, de mai; — **Aprilis**, avril; **Aprilis, e**, d'avril; — **September**, septembre; **September, -bris, -bre**, de septembre; etc.

IV

APRILIS (JUNIUS, SEPTEMBER,
NOVEMBER).

1. Kalendis Aprilibus, etc.
2. IV. a. Non.
3. III. —
4. Prid. Non.
5. Nonis Aprilibus, etc.
6. VIII. a. Id.
7. VII —
8. VI —
9. V —
10. IV —
11. III —
12. Prid. Id.
13. Idibus Aprilibus, etc.
14. XVIII a. Kal. Majas, etc.
15. XVII — —
16. XVI — —
17. XV — —
18. XIV — —
19. XIII — —
20. XII — —
21. XI — —
22. X — —
23. IX — —
24. VIII — —
25. VII — —
26. VI — —
27. V — —
28. IV — —
29. III — —
30. Prid. Kal. Majas, etc.

522*. — Au lieu d'employer, pour la désignation des différents jours, le nombre ordinal à l'*ablatif*, suivi de la préposition *ante*, l'usage s'était établi de mettre *en tête de l'expression* la préposition *ante* suivie de l'*accusatif*.

Ainsi, au lieu de dire :

mortuus est octavo die ante Kalendas Februarias, il mourut le huitième jour avant les calendes de février (= le 25 janvier),

on disait :

mortuus est ante diem octavum Kalendas Februarias (en abrégé a. d. VIII Kal. Febr.).

REMARQUE. — L'expression *ante diem*, etc., étant considérée comme un véritable substantif indéclinable on pouvait dire aussi : **Ex ante diem tertium Kalendas**, depuis le troisième jour avant les calendes.

In ante diem tertium Kalendas, pour le troisième jour avant les calendes, etc.

523*. **Mesure du jour**. — Chaque journée était divisée en douze heures, à partir du lever jusqu'au coucher du soleil.

Par conséquent la durée de l'heure variait avec les saisons, et les termes de *prima hora*, *tertia hora*, etc., ne désignaient pas toujours le même moment du jour.

Voici, à titre d'exemples, des tableaux indiquant comment se divisait le premier jour du printemps, de l'été, de l'automne et de l'hiver :

ÉQUINOXE (1) DU PRINTEMPS (Premier jour du printemps).		ÉQUINOXE (1) D'AUTOMNE (Premier jour de l'automne).	
La 1 ^{re} heure commençait à 6 ^h		La 7 ^e heure commençait à midi.	
2 ^e — — — — — 7 ^h	8 ^e — — — — — 1 ^h		
3 ^e — — — — — 8 ^h	9 ^e — — — — — 2 ^h		
4 ^e — — — — — 9 ^h	10 ^e — — — — — 3 ^h		
5 ^e — — — — — 10 ^h	11 ^e — — — — — 4 ^h		
6 ^e — — — — — 11 ^h	12 ^e — — — — — 5 ^h		

Fin de la journée : 6^h.

(1) Deux fois par an, en France, le jour est égal à la nuit : c'est ce qu'on appelle les deux *équinoxes*.

SOLSTICE (1) D'ÉTÉ.

(Premier jour de l'été).

La 1 ^{re} h. commençait à	4 ^h 27 ^m
2 ^e	— 5 ^h 42 ^m 30 ^s
3 ^e	— 6 ^h 58 ^m
4 ^e	— 8 ^h 13 ^m 30 ^s
5 ^e	— 9 ^h 29 ^m
6 ^e	— 10 ^h 44 ^m 30 ^s
7 ^e	— <i>midi</i> .
8 ^e	— 1 ^h 15 ^m 30 ^s
9 ^e	— 2 ^h 31 ^m
10 ^e	— 3 ^h 46 ^m 30 ^s
11 ^e	— 5 ^h 2 ^m
12 ^e	— 6 ^h 17 ^m 30 ^s
Fin de la journée	7 ^h 33 ^m

SOLSTICE (1) D'HIVER

(Premier jour de l'hiver).

La 1 ^{re} h. commençait à	7 ^h 33
2 ^e	— 8 ^h 17 ^m 30 ^s
3 ^e	— 9 ^h 2 ^m
4 ^e	— 9 ^h 46 ^m 30 ^s
5 ^e	— 10 ^h 31 ^m
6 ^e	— 11 ^h 15 ^m 30 ^s
7 ^e	— <i>midi</i>
8 ^e	— 12 ^h 44 ^m 30 ^s
9 ^e	— 1 ^h 29 ^m
10 ^e	— 2 ^h 13 ^m 30 ^s
11 ^e	— 2 ^h 58 ^m
12 ^e	— 3 ^h 42 ^m 30 ^s
Fin de la journée	4 ^h 27 ^m

REMARQUES. — I^o On voit que la septième heure commençait à *midi* en toute saison. C'était la seule qui fût fixe.

II^o. Dans l'usage ordinaire, la journée était partagée en quatre parties :

Le *matin* (*mane*), depuis le lever du soleil jusqu'au commencement de la troisième heure ;

L'*avant-midi* (*ad meridiem*), depuis la troisième heure jusqu'à la fin de la sixième ;

L'*après-midi* (*de meridie*), jusqu'à la fin de la neuvième heure ;

Le *soir* (*suprema*), jusqu'au coucher du soleil.

524*. **Mesure de la nuit.** — La nuit était partagée en quatre *veilles* (*vigiliæ*) depuis le coucher jusqu'au lever du soleil.

Par conséquent, le commencement de la première veille et la fin de la quatrième variaient d'après les saisons. Seule, la troisième veille commençait toujours à *minuit*.

(1) Le *solstice d'été*, en France, est le plus *long* jour de l'année ; le *solstice d'hiver* est le jour le plus *court*.

INDEX ALPHABÉTIQUE

[Les mots imprimés en caractères gras sont des mots *latins* ; les mots entre guillemets sont des mots *français*. — Les chiffres renvoient aux pages, exceptés ceux qui sont précédés du signe §.]

A

« à » traduit par **ab** ou **ex**, § 392, Rem. I. — Gallicismes avec *a*, 366.
a ou **ab**, 242, 254 ; — adj. construits avec **ab**, § 376, Rem. II ; — verbes construits avec **ab**, § 400, Rem. I ; § 405.

abdo, 141.

abhinc, 316.

ABLATIF : abl. sing. en **-e** ou en **-i** dans les substantifs, 31-32 ; dans les adjectifs, 36-37, 40 ; dans les participes présents, 37 ; abl. sing. des comparatifs, 64 ; abl. pl. en **-ubus**, 44-45 ; — abl. après un adjectif, 288 ; un comparatif, 289 ; un verbe, 299-302 ; un verbe passif, 302 ; abl. avec *condere*, *includere*, 310 (§ 415, Rem. III) ; abl. de qualité, 283 (§ 369, Rem. I) ; abl. marquant la distance, 293 (§ 386, Rem. I) ; le prix, 301 ; le moyen, 305 ; abl. avec *cum* marquant l'accompagnement, ou abl. seul, § 410 ; la cause, la manière, le point de vue 306-307 ; la partie, § 411, 4^e ; règle *duobus digitis major*, § 412 ; la différence, § 412 ; abl. absolu, 307 ; abl. de la question *ubi*, 309 ; de la question *unde*, 311 ; de la question *qua*, 313 ; abl. de temps, 314 (§§ 421, 422, 423, Rem. I) ; résumé des emplois de l'ablatif, 318, 319.

abnuo, 141.

aboleo, 139.

abs, 254 (en note).

abscido, 141.

abscindo, 141.

absisto, 141.

absolvo, av. le gén., § 387.

absque, 246.

ABSTRAIT remplacé par le concret, 53-57.

ABSTRAIT pour le concret, 57-58. — Pluriel des substantifs abstraits, 58. — Sens et emploi des substantifs abstraits en **-tio**, 59.

absum, avec l'acc., 293.

abundare, avec l'abl., 299.
ac, signifiant « et », § 340 ; « que », 480.

accendo, 142.

ACCENT TONIQUE, 11.

accidit ut, § 441.

accidit quod, § 441.

accido, 142.

ACCORD du verbe, 277 ; — de l'attribut, 277 ; — de l'apposition, 280 ; — de l'adj. qualificatif, 280 ; accord selon les sens, 281.

accumbo, 142.

accuso av. le gén., 294.

ACCUSATIF sing. en **-im**, 31 (cf. § 70) ; en **-in**, 51 ; en **-s**, 51 ; accus. de la 3^e décl. en **-en**, 52 ; acc. pl. en **-is**, 27 ; en **-as**, 51 ; — acc. complément direct, 290 ; verbes construits avec deux acc., 293 ; acc. neutre d'un pronom à côté d'un verbe intransitif, 292 ; acc. marquant la distance, 293 ; la dimension, 283 ; la durée, 415-316 ; acc. avec *natus*, 316 ; acc. de la question *quo*, 310 ; acc. exclamatif, 317.

« acheter » : construction des verbes signifiant *acheter*, 301, 302.

ACTIVE (voix) : 118-127.

ad, 234, 235.

addo, 142.

adimo, 142.

adipiscor, 187.

ADJECTIFS en **-er**, **-ris**, **-re**, 29 adj. indéclinables, 47 ; adj. inusités au plur. neutre, 40 (§ 82, Rem. II) ; adj. ayant une double forme, 49 ; — adj. n'ayant pas de comparatif ou de superlatif, 63 ; — adj. employés substantivement, 62 ; adj. joints comme qualificatifs à un nom propre, 63 ; — degrés de signification des adj. ; formation du compar. et du superl., 63 ; — adjectifs qui n'ont pas de positif, 66, 67 ; — multiplicatifs ; en **-plex** et **-plus**, 84 ; — possessifs, 92 ; emploi, 93 ; — interrogatifs, 105 ; — adj.